

<b>CONDITIONS FINANCIERES</b>
<b>ECOLE 2022 – 2023</b>

**Frais de dossier pour la 1<sup>ère</sup> inscription dans l'établissement : 15 €**

<b>EXTERNE =</b>	<b>1</b>
<b>DEMI PENSIONNAIRE =</b>	<b>1+2</b>

	1	2			
	Contribution des familles (Montant annuel payable en 10 fois)	Demi-pension (montant annuel payable en 10 fois)			
		4 jours	3 jours fixes par semaine	2 jours fixes par semaine	1 jour fixe par semaine
<b>Maternelle</b>	<b>359 €</b>	<b>816 €</b>	<b>611 €</b>	<b>408 €</b>	<b>204 €</b>
<b>Primaire</b>	<b>359 €</b>	<b>850 €</b>	<b>639 €</b>	<b>425 €</b>	<b>212 €</b>

*Tout mois commencé est dû, pas de proratisation possible.*

*Demi-Pensionnaire (ce forfait annuel tient compte de l'organisation de l'année scolaire)*

**1/ Réductions sur la contribution des familles :**

- 15% pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- 30 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant
- 80 % pour le 4<sup>ème</sup> enfant

**2/ Carte de restauration :** Elle est délivrée lors de l'entrée de l'élève dans l'établissement et sera conservée pour la suite de la scolarité. La carte est sous l'entière responsabilité de l'élève. Elle permet 1 seul repas par jour. En cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée 6.50 €.

Repas exceptionnel : 6.70 €/repas (Facturation établie à chaque vacance scolaire)

**3/ Cotisation APEL facultative : 22€/an/famille**

**4/ Prestation annexes :**

Garderie/Étude (de 17h à 18h) :

Montant annuel payable en 10 fois			
4 JOURS	3 JOURS FIXES	2 JOURS FIXES	1 JOUR FIXE
155 €	116 €	89 €	45 €

Garderie – Étude exceptionnelle : 2 €/jour

<b>Nous conseillons vivement aux familles d'opter pour le prélèvement (de septembre à juin)</b>
---

Il peut être demandé, en cours d'année, une participation financière pour diverses activités pédagogiques ou voyages proposés aux élèves.